

Gestion des cyberrisques d'entreprise

Seule Chubb peut offrir une telle cyberprotection

CHUBB®



Cela fait plus de 15 ans que Chubb gère des cyberincidents et souscrit des cyberrisques pour les titulaires de ses polices. Pendant cette période, Chubb a répertorié un nombre important de données sur les sinistres. Implanter une approche en trois volets pour souscrire les cyberrisques est la meilleure façon de lutter contre ceux-ci et leur évolution constante, selon l'analyse approfondie de nos données exclusives. Cette approche incorpore le transfert de risques, des services en atténuation des risques et des services après incident. Pourquoi? Parce que les risques technologiques et cybernétiques sont des problèmes qui concernent l'ensemble de l'entreprise et qui exigent donc une solution pour l'ensemble de l'entreprise : l'assurance gestion des cyberrisques d'entreprises (GCE) de Chubb.

Avec l'assurance GCE, les titulaires d'une police Chubb obtiennent une couverture inspirée de tous les cyberproduits qui l'ont précédée. Cette couverture supérieure incorpore les connaissances acquises grâce à des années de réclamation et de souscription, bénéficie de la stabilité financière de Chubb et de ses notes A++ et profite des nombreux services cybernétiques de Chubb:

- Services d'atténuation des risques. Accès aux outils et ressources nécessaires pour évaluer et gérer les points clés des cyberrisques avant qu'un incident ne survienne.
- Services d'intervention en cas d'incident. Équipe formée d'experts dans plusieurs

domaines : juridique, informatique judiciaire, notification, centre d'appels, relations publiques, consultation en fraude, surveillance du crédit et services de restauration de l'identité. Ces experts vous aideront à minimiser les risques de pertes lorsqu'un incident surviendra.

Avantages concurrentiels

- Principal fournisseur de solutions pour cyberrisques depuis le lancement de notre premier produit en 1998.
- Vaste expérience en réclamations : nous avons contribué à ce que plus de 300 millions de particuliers soient avisés d'une faille de sécurité.
- Solutions de pointe, extrêmement personnalisables, afin de répondre aux besoins spécifiques du client, peu importe sa taille, son secteur et son type de risques.
- Couverture pour cybercrimes offerte sous forme d'avenant ou d'assurance indépendante, dans la gamme d'assurances détournements ou vols et détournements de Chubb.
- Couverture des frais engagés pour gérer un cyberincident avec solutions étendues, axées sur le client et allant au-delà des exigences réglementaires.
- Aucune prime minimum. Échelle de prime pour les risques de toute taille, basée sur l'étendue de la couverture et les limites.

Caractéristiques clefs

- Couverture de pointe conçue pour répondre aux normes changeantes de la réglementation, du milieu juridique et de la cybersécurité, en plus de prendre en considération les changements futurs.
- Formulaire facile à lire :
 - Structure conforme au déroulement d'un incident typique;
 - Frais d'intervention en cas de

cyberincident présentés selon l'ordre habituel des prises de décisions pendant un incident.

- Exclusions clairement libellées et clauses de non-applicabilité concurrentielles.
- Couverture pour perte de carte de paiement intégrée à la formule de base.
- Couverture basée sur la découverte d'un sinistre par le groupe de contrôle.
- Libellé amélioré pour interruption des activités et frais supplémentaires.
- Définition étendue de « renseignements

protégés », incluant la biométrie, l'historique de navigation internet et les photos et vidéos personnelles permettant une identification.

- Frais d'extorsion incluant expressément le Bitcoin et d'autres cryptomonnaies.
- Limite territoriale applicable partout dans l'univers pour répondre à l'évolution constante de l'hébergement et du stockage de données.

Aperçu des couvertures

Les couvertures suivantes sont offertes dans le cadre de l'assurance GCE :

Couverture de la responsabilité civile des tiers

- **Responsabilité civile en matière de cyberrisques, de renseignements confidentiels et de sécurité du réseau :**
Omission de protéger les renseignements personnels d'autres personnes et omission d'empêcher un cyberincident d'affecter les systèmes de tiers.
- **Perte de carte de paiement :**
Responsabilité contractuelle exigible après un cyberincident.
- **Démarches réglementaires :**
Frais de défense en cas de démarches réglementaires et couverture des amendes et pénalités.
- **Responsabilité des médias :**
Violation du droit d'auteur et des marques de commerce dans les limites du contenu médiatique défini.

Couverture de la partie principale

- **Fonds pour intervention en cas de cyberincident :**
Frais juridiques, informatique judiciaire, frais de notification, surveillance du crédit, relations publiques, etc.
- **Interruption des activités :**
Perte de profits et dépenses découlant de l'interruption des systèmes de l'assuré et, pour les sinistres causés par l'interruption des systèmes de tiers, possibilité d'ajouter la couverture des pertes d'exploitation éventuelles.
- **Recouvrement des données numériques :**
Frais engagés pour restaurer ou remplacer les données et les logiciels perdus ou endommagés.
- **Fraude téléphonique :**
Dépenses encourues sous forme de frais téléphoniques à la suite d'appels frauduleux.
- **Extorsion visant un réseau :**
Paiement pour prévenir la destruction ou l'endommagement des données numériques.

Cybercrimes (avenant)

- **Fraude informatique :**
Tiers accédant aux ordinateurs de l'assuré pour voler de l'argent.
- **Fraude par virement :**
Tiers qui utilise la ruse pour inciter une banque à lui transférer des fonds provenant du compte de l'assuré.
- **Fraude par ingénierie sociale :**
Tiers qui utilise la ruse pour inciter un employé à lui transférer de l'argent.

Nous contacter

Pour en savoir plus sur la GCE, communiquez avec votre souscripteur local ou visitez le www.chubb.com/ca-fr.

Chubb. Insured.SM

Le nom commercial Chubb désigne les filiales de Chubb Limited qui fournissent de l'assurance et des services connexes. Pour consulter la liste de ces filiales, visitez notre site internet au www.chubb.com/ca-fr. Au Canada, Chubb exerce ses activités par l'intermédiaire de Chubb du Canada Compagnie d'Assurance, et de Chubb du Canada Compagnie d'Assurance-Vie. Les produits ne sont pas nécessairement offerts dans toutes les provinces ou tous les territoires du Canada. Aux États-Unis, l'assurance est souscrite par ACE American Insurance Company et les filiales de souscription de Chubb basées aux États-Unis. La présente communication n'est qu'un résumé des produits. La garantie réelle est régie par le libellé du contrat d'assurance émis. Chubb est le plus important groupe d'assurance IARD coté en bourse du monde. Présente dans 54 pays, Chubb offre des assurances de biens et de dommages aux particuliers et aux entreprises, des assurances accident et maladies complémentaires pour les particuliers, ainsi que de la réassurance et de l'assurance vie à une grande variété de clients. Chubb Limited, la société mère de Chubb, est cotée à la bourse de New York (NYSE : CB) et est incluse dans l'indice S&P 500.